



14 Place de la Fontaine 63210 OLBY
Tél. 04.73.87.10.77
Fax 04.73.87.12.79
secretariat@olby.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
2023/107**

**ARRÊTÉ PORTANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT INTERDITS
ROUTE DES VOLCANS - BRAVANT**

Le Maire de la commune d'OLBY :

Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-18 et R411-25 à R411-28,
Vu le code de la voirie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,
Vu la huitième partie de la Signalisation temporaire du livre premier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, notamment en ses articles 25 et 27,
Vu la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les régions et l'Etat,
Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route,
Considérant la demande présentée par Madame DELARBRE Marie-Chantal, représentant l'entreprise DELARBRE domiciliée aux 4 routes de Nébouzat - 63210 OLBY, en date du 19 juillet 2023,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er :

A compter du 31 juillet au 05 août 2023 inclus, l'entreprise DELARBRE est autorisée à interdire la circulation et le stationnement, sauf riverains, route des Volcans au lieu-dit Bravant afin de réaliser des travaux de branchement d'eau chez M. ACHARD Jean-Luc.

ARTICLE 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté, sera affiché à l'extrémité de la voie communale.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté, sera affiché dans la commune d'Olby.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de la commune sus désignée, est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Olby, le 21 juillet 2023

L'adjoint au Maire,
Alain ANDANSON